

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU  
CANTON DE FONTAINEBLEAU

---

**COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE  
PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 30 juin à 20 h 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	10			
Présents :	06	Votants :	06	Pouvoirs :	04

**Présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Helen HENDERSON, Claude CAILLOU, Marie-Françoise MILLELIRI, Jean-Paul CAHN, Jean-Luc LEGAY, Céline LEMAIRE.

**Absents représentés** : Paul DESBROSSE ayant donné pouvoir à Claude CAILLOU, Catherine ROIG ayant donné pouvoir à Marie-Françoise MILLELIRI, Martine LE FLOC'H ayant donné pouvoir à Helen HENDERSON, Thierry DESVIGNES ayant donné pouvoir à Jean-Paul CAHN

Madame le Maire demande aux conseillers de respecter une minute de silence en l'honneur d'un habitant décédé il y a peu de temps.

**Désignation du secrétaire de séance** : Céline LEMAIRE est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès verbal de la séance du 4 avril 2017** :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

---

**2017-26 : Désignation des délégués pour les élections sénatoriales**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Électoral, et notamment ses articles L. 283 et suivants ;

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 ;

Vu la circulaire ministérielle n° 2017 DRCL-ELEC-020 du 20 juin 2017 fixant le nombre de délégués à élire en vue de constituer le collège électoral sénatorial,

a) composition du bureau électoral.

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin : Monsieur Jean-Paul CAHN et Madame Marie-Françoise MILLELIRI, et les deux membres présents les plus jeunes : Madame Céline LEMAIRE et Monsieur Jean-Luc LEGAY. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) élection du délégué

Les candidatures enregistrées : Helen HENDERSON

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame Helen HENDERSON : 9 voix

Madame Helen HENDERSON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) élections des suppléants

Les candidatures enregistrées : Claude CAILLOU, Martine LE FLOC'H, Marie-Françoise MILLELIRI

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame Marie-Françoise MILLELIRI : 10 voix
- Madame Martine LE FLOC'H: 10 voix
- Monsieur Claude CAILLOU : 10 voix

Les candidats ayant eu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité

<b>2017-27 : Affectation de résultat 2016 (Annule et remplace délibération n° 2017-12) – DM n° 1</b>
--

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	<u><b>Section de Fonctionnement</b></u>	
Résultat de l'exercice 2016		77 415.05 €
Excédent reporté 2015		276 846.31 €
<b>Résultat global de clôture</b>		<b>354 261.36 €</b>
	<u><b>Section d'Investissement</b></u>	
Résultat de l'exercice 2016		24 858.63 €
Déficit reporté 2015		- 71 358.64 €
Reste à réaliser (Dépenses)		110 760.08 €
Reste à réaliser (Recettes)		56 013.71 €
<b>Déficit global de clôture</b>		<b>- 103 246.20 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, celui d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	<b>354 261.36 €</b>
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	103 246.20 €
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	251 015.16 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	103 246.20 €
Total affecté au c/1068 :	
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPENDRE (LIGNE 001)</b>	<b>- 46 499.83 €</b>

**DECIDE** de prendre la décision modificative suivante :

	BP précédent	Modification	Nouveau BP
D 001	103 246.20 €	- 56 746.37 €	46 499.83 €
R 002	256 608.18 €	- 5 593.02 €	251 015.16 €

### **2017-28 : Achat d'un défibrillateur**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'envisager l'achat d'un défibrillateur afin d'en équiper la commune.

Elle rappelle que lors de la fête du village qui a lieu chaque année depuis plus de 10 ans, se sont de nombreux visiteurs qui empruntent les rues du bourg.

Sans compter les nombreuses réservations pour manifestations privées et les nombreuses activités des associations communales dans la salle polyvalente.

L'objectif de cette acquisition est de prodiguer les premiers soins, d'améliorer le déclenchement des secours et d'intervention d'urgence en cas d'arrêt cardio-respiratoires afin d'accroître la sécurité sanitaire de la population et de contribuer à améliorer l'organisation publique des secours.

**Vu** les devis proposés

Entendu l'exposé de Madame le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'acquérir un défibrillateur semi-automatique pour équiper la commune.

**APPROUVE** le devis de la société DAE-Défibrillateur pour le prix de MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS HT (1 692.00 € HT).

**APPROUVE** le devis de la société AMT électricité d'un montant de CINQ CENT VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-CINQ CENTIMES HT (526.65 € HT)

### **2017-29 : Achat de deux parcelles – Section D n° 168 et 951**

Madame le Maire expose aux conseillers qu'il serait intéressant pour la commune d'acquérir les parcelles D 168 et D 951.

Ces parcelles d'une superficie de 1 305 m<sup>2</sup> l'une et 76 m<sup>2</sup> l'autre sont situées en zone UB (zone urbaine) pour la parcelle D 591 et est donc soumise au droit de préemption urbain et en zone N (zone Naturelle) pour la parcelle D 168 et n'est donc pas soumise au droit de préemption urbain.

Après estimation d'un notaire, la commune pourrait faire une proposition d'achat pour la parcelle D 168 au prix de 0.15 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 195.75 € pour 1 305 m<sup>2</sup> auquel il convient d'ajouter les frais de notaire.

Après estimation d'un notaire, la commune pourrait pour la parcelle D 951 faire une proposition d'achat au prix de 100 € pour 76 m<sup>2</sup>, auquel il convient d'ajouter les frais de notaire.

Madame le Maire soumet cette offre aux conseillers et leur demande de l'autoriser à signer le compromis d'achat puis l'acte authentique à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'achat de la parcelle D 168 de 1 305 m<sup>2</sup> et de la parcelle D 951 de 76 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** le Maire à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par l'étude notariale de Maître Elodie BOUSSAINGAULT-PEIGNÉ à MILLY-LA-FORÊT

**PRECISE** que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget 2017 à l'article 2111 et 2112 de la section d'investissement.

**PRECISE** que si les frais de notaire étaient considérés comme trop importants, la question serait remise à l'ordre du jour et une éventuelle délibération modificative serait prise.

### **2017-30 : Subvention ADAR et Participation ACAD**

Le Conseil Municipal

**Vu** la demande de subvention reçue en mairie de l'Amicale Des Aînés Ruraux

**Vu** la demande de participation de fonctionnement de l'Association Cantonale d'Aide à Domicile d'un montant de 3.10 €/ habitant

Entendu l'exposé de Madame le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

**D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 110 € à l'Amicale Des Aînés Ruraux

**DE PARTICIPER** au fonctionnement de l'Association Cantonale d'Aide à Domicile à hauteur de 2.10€ / habitant soit un montant de 955.50 € (2.10 x 455 hab.)

#### **2017-31 : Recensement 2018**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2018.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** qu'en raison de l'enquête de recensement qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité, d'agent recenseur à temps non complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de créer un emploi non permanent d'agent recenseur pour un accroissement saisonnier d'activité, à temps non complet.

**DIT** que la rémunération de l'agent recenseur sera faite sur la base de la dotation forfaitaire versée à la commune, minorée des charges patronales.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget 2018.

#### **2017-32 : Motion pour le couloir aérien**

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'avis favorable du bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement Gâtinais du 9 mai 2017 ;

**Vu** la charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Gâtinais ;

**Vu** le périmètre de la Réserve de Biosphère du Gâtinais et de Fontainebleau et le projet d'inscription de la Forêt de Fontainebleau sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO ;

**Vu** les délibérations et motions antérieures sur la lutte contre les nuisances aériennes ;

**Considérant** l'implantation des Communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne du Parc et de ses Communautés de Communes et d'Agglomération ;

**Considérant** les derniers courriers et communiqués de presse de Madame Claire-Lise CAMPION, sénatrice, et Monsieur Franck MARLIN, député ;

**Considérant** l'étude des résultats par notre groupe d'experts des trackers mis en place dans cinq Communes qui constate qu'aucune amélioration n'a été réalisée ;

Depuis de nombreuses années, le Parc naturel régional du Gâtinais français demande que le problème des nuisances aériennes soit traité à sa source sachant que leur réduction concerne tous les habitants qu'ils soient près ou loin de l'aéroport.

Ainsi, nous renouvelons notre demande pour que :

- Les arrivées face à l'est ne descendent à 1 200 mètres qu'après le survol de Brétigny (soit 30 kilomètres plus tard qu'actuellement) ;
- Les procédures d'arrivées soient de moindre bruit avec par exemple la sortie de trains d'atterrissage le plus tard possible (comme à Nice) ;

- Les avions de Roissy, suite à la fermeture d'Orly la nuit (23h30 à 6h00), continuent à utiliser les mêmes couloirs que le jour, qui sont des routes à moindre bruit au lieu de prendre des trajectoires directes ;
- Les trajectoires directes soient interdites et donc les couloirs respectés ;
- Le couvre-feu d'Orly soit maintenu même à long terme ;
- Les avions bruyants tels que les gros porteurs soient rapidement remplacés par des avions gros porteurs de nouvelles générations ;
- Les procédures de décollage soient à moindre bruit avec une montée rapide terminée à 2 000 mètres au lieu de 1 000 mètres actuellement ;
- La recherche soit favorisée au moins au niveau européen pour la réduction du bruit externe de l'avion.

Ces 8 demandes des élus ruraux du Sud francilien ont pour objectif de commencer à faire d'Orly le 1er aéroport « vertueux » de la métropole et de faire en sorte que les engagements pris suite à l'enquête publique soient appliqués.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette motion.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent cette motion, à l'unanimité

### 2017-33 : Modification des statuts du SIARCE

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-6 et 5211-20 relatifs au fonctionnement des syndicats de coopération intercommunale, et aux modifications statutaires

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/922 du 19 décembre 2016, portant fusion du syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau, du syndicat d'assainissement de Lardy-Janville-Bouray, du syndicat intercommunal d'assainissement de Marolles-Saint-Vrain, du syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de la Juine et du syndicat intercommunal des eaux entre Rémarde et Ecole,

**Considérant** la nécessité de préciser la nature du syndicat, modifier le nombre de sièges et leur répartition, détailler précisément les compétences et établie l'organisation et le fonctionnement des instances inhérentes au comité syndical, par délibération n° 201727 en date du 25 janvier 2017, l'assemblée délibérante du SIARCE à modifié ses statuts et les a notifiés à ces membres pour soumission à leur assemblée.

**Considérant** le courrier d'observation de la Préfecture en date du 14 mars 2017 reçu le 17 courant invitant à la modification de rédaction de ces derniers.

**Considérant** la nécessité de procéder aux corrections et modifications, demandées ;

**Vu** la délibération du comité syndical du SIARCE n° DCS201740 en date du 30 mars 2017 ayant pour objet de modifier ses statuts, conformément aux observations de la Préfecture.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

**DE RAPPORTER** la délibération en date du 4 avril 2017 ayant pour objet d'adopter la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 25 janvier 2017,

**D'ADOPTER** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 30 mars 2017, ci-annexés

**DE DEMANDER** à Madame la Préfère de l'Essonne et Messieurs des Préfets de Seine-et-Marne et du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicat.

### 2017-34 : Adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry au SDESM

Le Conseil Municipal,

**Vu** la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

**Vu** la délibération n° 2017-27 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Information et questions diverses.**

Helen HENDERSON informe :

- **Amicale des Maires de l'ancien canton de La Chapelle-la-Reine** : suite à la dissolution de cette Amicale un reliquat de 2 385 € sera versé à part égale à l'ACAD et à l'ESF.
- **Panneaux Totems et RIS** : présentation des panneaux qui seront posés dans quelques jours. Il est proposé de mettre le RIS à l'entrée du parking rue de la Croix Boisée. Les Totems de l'ancien Château, de l'Église et de l'Escalier de Boisminard seront respectivement posés devant l'ancien Château, à côté de l'Église et devant l'Escalier de Boisminard. En plus de ces panneaux, deux plaques seront posées dans l'Église même.
- **SPANC** : une pénalité de 312 € sera appliquée à l'acheteur en cas de non réhabilitation de l'assainissement non collectif sous un an suite à une vente. Un premier courrier de rappel va être envoyé à tous les administrés qui ont acheté leur maison depuis 2011 et dont l'assainissement n'est toujours pas conforme.
- **PLU** : la réunion avec la CDPENAF est prévue le jeudi 6 juillet à 9h, plusieurs remarques des Personnes Publiques Associées ont été reçues.
- **SIARCE** : le livre blanc des inondations va être mis en ligne vers la mi-juillet sur le site du SIARCE ; il sera possible pour le public de faire des commentaires afin de l'améliorer.
- **TRAVAUX** :
  - o **Amendes de Police** : une demande est partie ce mardi 28 juin concernant des travaux de création de bordurage et de pose de potelets afin d'éviter le stationnement gênant rue de la Croix Boisée.
  - o **Réfection de la rue de la Grange aux Dîmes** : M. Bertschy vient en Mairie le 11 juillet à 14 h afin de présenter l'avant projet sommaire.
  - o **VILLE'QUIP** : quatre barrières, deux panneaux « route barrée » ainsi qu'un panneau « Attention virage » ont été livrés.
- **LINKY** : l'installation des compteurs Linky est en cours sur la commune.
- **Fête du Village** : elle est prévue le 10 septembre, l'installation débutera le 9 à partir de 14 heures
- **Sortie à la Base de Buthiers** : dix enfants sont inscrits, le rendez-vous est prévu à 9 heures à la Base.

Claude CAILLOU informe :

- **CCPN** : la société qui a réalisé le film sur la CC du Pays de Nemours est venue dans la commune pour réaliser des photos et vidéos de la commune afin de mettre à jour le film de la CC suite à l'arrivée des 9 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Marie-Françoise MILLELIRI informe :

- **Commission Économique de la CCPN** : projet de construction d'une pépinière d'entreprises dans des containers.
- **TOURBUS Chanvre** : organisé ce mardi 27 juin par le PNRGF, journée d'information sur le chanvre, visite d'un champ de chanvre et de l'entreprise GÂTICHANVRE qui est encore en travaux pour le moment.
- **SIARCE, réunion Rivière et Affluents** : réflexion sur la protection des 3 000 Ha de zones humides dans la Vallée de l'Essonne et sur la continuité écologique de la rivière Essonne afin de ralentir voire éviter les épisodes de crue.

Jean-Luc LEGAY informe :

- **SIGEGAS** :
  - o Le retour à la semaine de 4 jours a été demandé à l'inspection académique ; une réunion est prévue avec cette dernière le vendredi 7 juillet.
  - o Les NAP sont arrêtés.
- **École** : la directrice est mutée à Bois-le-Roi ; Julien KLEIN la remplacerait sous réserve qu'il suive les formations et qu'il en fasse la demande.
- **Base de Buthiers** : un centre aéré va être organisé si la demande de retour à la semaine de 4 jours est acceptée.

La séance est levée à 23 heures 30

A Nanteau-sur-Essonne, le 30 juin 2017.

Le maire

Les conseillers

Le secrétaire